



Réseau œcuménique de l'eau

ACCORD DE BASE

1. CE QUE NOUS DEFENDONS

La rareté de l'eau est l'un des problèmes environnementaux les plus urgents du monde actuel. De nombreux pays souffrent d'une pénurie d'eau. Un nombre important de personnes n'a ni accès à l'eau ni de systèmes sanitaires adéquats. Si les conditions restent les mêmes, la situation va s'aggraver dans les décennies à venir.

Le Réseau œcuménique de l'eau a été mis en place par des agences et des mouvements chrétiens:

- pour que le témoignage chrétien se fasse entendre dans le débat actuel sur l'eau,
- pour sensibiliser les Eglises sur l'urgence de cette question,
- pour s'engager, en tant que communauté œcuménique, dans une action commune à tous les niveaux,
- pour promouvoir la préservation, la gestion responsable et la distribution équitable de l'eau pour tous, en s'inspirant du principe que l'eau est un don de Dieu et un droit fondamental de la personne.

2. Quelles sont les raisons de la crise actuelle?

De nombreux facteurs sont responsables. L'utilisation accrue et non durable de l'eau pour l'agriculture et l'industrie, la déforestation et la dégradation des sols, qui modifient gravement le cycle de l'eau, la surconsommation et le gaspillage, la pollution et l'augmentation de la population n'en sont que quelques exemples. Cependant, la crise est aggravée par le système économique actuel. Le contrôle par l'Etat et la communauté de la distribution de l'eau s'est considérablement réduit au cours des dernières décennies. L'eau est de plus en plus considérée comme un bien commercial sujet aux conditions du marché. Dans de nombreux cas, la privatisation des ressources en eau a privé les pauvres d'un accès à l'eau.



3. Convictions fondamentales

Les Eglises, dans leurs débats et actions concernant les questions de l'eau, sont guidées par les convictions suivantes:

- a) **L'eau est la condition fondamentale de toute vie sur la planète** - les plantes, les animaux et les êtres humains. L'eau est un don essentiel de Dieu pour tous les êtres vivants. Les ressources en eau doivent donc être protégées pour l'ensemble de la création. Les êtres humains font partie de la création. La société humaine ne peut exister qu'au sein du biosystème; sa survie dépend de la survie de l'ensemble. La protection de l'ensemble de la création doit constituer le fondement de l'engagement et de l'action des Eglises.
- b) En ce qui concerne la société humaine, nous partons du principe que **l'accès à l'eau est un droit fondamental de la personne**. Chaque personne doit pouvoir profiter du don de l'eau; c'est une question de justice et de stabilité sociale et politique pour toute société. Ainsi est-il nécessaire:
 - d'établir le droit à l'eau pour toute personne de façon obligatoire,
 - de garantir le droit à l'eau des générations futures,
 - de protéger le droit à l'eau des peuples indigènes aux niveaux local et national dans le cadre du droit international,
 - de garantir en tant que droits de la personne les droits liés à l'eau des femmes.

- c) **La durabilité de l'utilisation et de la gestion humaine des ressources naturelles**, telles que les forêts, les marécages, les prairies et les terres agricoles est d'une importance cruciale pour la disponibilité à long terme de l'eau. Nécessaire à toute forme de vie, l'eau doit être traitée avec soin et dans un souci de durabilité. L'eau douce est rare. Seulement 0,008 % de l'eau présente sur terre peut être consommée. L'eau ne doit pas être surconsommée ou polluée. L'eau doit être utilisée efficacement - pour un usage agricole, industriel, mais aussi domestique. Nous devons gérer nos ressources en eau en maintenant un équilibre entre environnement et développement économique, en tirant les leçons de ce qui se passe dans le monde et en les adaptant au contexte local. Ainsi est-il nécessaire:



- de protéger les ressources en eau et les bassins hydrographiques,
- de surveiller attentivement les systèmes de distribution d'eau,
- de recycler l'eau,
- de soutenir les communautés locales dans leurs efforts d'usage responsable de l'eau.

- d) **La protection et la maîtrise des ressources en eau est une responsabilité publique cruciale.** L'eau étant une condition essentielle à la vie, la distribution de l'eau doit être gérée au moyen de structures représentant toutes les composantes de la population. Les Eglises appelleront de leurs vœux des projets et des mesures globales visant à protéger la disponibilité de l'eau. La reconnaissance du rôle fondamental de l'eau pour toute forme de vie et pour la survie et la santé de l'être humain doit être consacrée dans les constitutions nationales. Les Etats ont pour responsabilité de garantir sur leur territoire les meilleures conditions hydrologiques possibles pour chacun. Cette responsabilité comprend des mesures de protection des aquifères, de lutte contre la pollution et la salinisation, de boisement, etc. Les autorités publiques ont pour responsabilité d'assurer une distribution adéquate et équitable de l'eau. Ainsi est-il nécessaire:

- de déclarer que l'une des tâches centrales des Etats est de garantir le droit à l'eau et de rendre les citoyens et leurs autorités responsables du respect, de la protection et de la réalisation optimale et permanente du droit à l'eau.

- e) **L'eau ne doit pas être traitée comme un bien commercial ou une denrée échangeable.** L'eau étant un bien essentiel à la vie, elle ne doit pas être sujette aux règles du profit. Il est nécessaire de garantir une tarification abordable sous responsabilité publique. L'argent versé par le consommateur doit profiter à la communauté et ne pas servir des intérêts privés. L'eau devenant un bien de plus en plus rare, elle doit être utilisée avec parcimonie. L'eau doit être placée sous responsabilité publique afin de garantir son accès pour tous, y compris les populations les plus pauvres au sein de la société, qui ne disposent pas d'un pouvoir d'achat important. Ainsi est-il nécessaire:



- de protéger l'eau en tant que bien public appartenant à l'humanité et à toute forme de vie,
- d'empêcher l'eau de devenir une matière première et une marchandise échangeable,
- de garantir que le droit fondamental à l'eau est prioritaire sur les politiques commerciales internationales; l'eau devrait notamment être exclue de tous les accords de commerce et d'investissement bilatéraux et multilatéraux.

- f) A tous les niveaux, **la gestion publique de l'eau doit être transparente**, c'est-à-dire que la population a un droit de regard sur cette gestion. Ainsi est-il nécessaire:
- d'offrir à toute personne, aux niveaux international et national, des instruments juridiques efficaces permettant d'exiger la réalisation du droit à l'eau.

- g) Autant que possible, **la responsabilité de la gestion et de la distribution de l'eau doit être placée entre les mains des communautés qui en dépendent**. Le principe de subsidiarité est essentiel au maintien et à la protection des ressources en eau. Les Eglises et les agences d'Eglise vont donc soutenir et encourager sans faille la maîtrise des ressources en eau par les communautés locales. Ainsi est-il nécessaire:

- de garantir que le peuple dispose d'un droit démocratique lui permettant de déterminer les stratégies nationales et locales relatives à l'eau.
- De protéger les droits locaux et nationaux à l'eau des peuples autochtones conformément aux droits national et international.



- h) Les questions relatives à l'eau transcendent à de nombreux égards les frontières nationales. Seule la **solidarité internationale** permettra de trouver des solutions. Puisque les questions liées à l'eau transcendent les frontières régionales et nationales, les Etats auront besoin de cadres et d'accords juridiques régionaux et internationaux pour assurer une action commune concertée. Les Eglises devront promouvoir l'intercompréhension et l'action commune par la communauté des Etats. L'eau se faisant rare, elle peut facilement devenir une source de conflit. Afin de préserver les ressources en eau, la prévention des conflits est essentielle.

4. Fondements théologiques et éthiques

a) L'eau - berceau et source de la vie

L'eau est le berceau et la source de la vie, et l'un des symboles culturels et religieux les plus forts. La vie, sous toutes ses formes, est impossible sans eau. La présence de grandes quantités d'eau sous forme liquide a permis l'émergence de la vie sur terre. Sans l'eau et ses qualités particulières, la vie biologique telle que nous la connaissons serait impossible.

b) L'eau - puits de santé

L'eau est une caractéristique de la vie à la fois externe et interne sur la terre de Dieu. Plus de 80 % de notre corps est constitué de H₂O, et cela s'applique également à la plupart des autres organismes vivants. Notre métabolisme fonctionne grâce à la circulation de fluides. Avant notre naissance, nous sommes maintenus dans de l'eau. Nous exprimons certains de nos sentiments à travers les larmes et la transpiration. L'eau est essentielle à notre régime alimentaire et notre équilibre. Certains d'entre nous sont confrontés à la déshydratation, tandis que d'autres souffrent d'un excès d'eau dans leur corps.

c) L'eau - don de Dieu pour tous les êtres humains

Dans la réflexion théologique chrétienne, la création débute avec l'esprit divin qui "planait à la surface des eaux" (Genèse 1,2). Dieu, le créateur, est celui qui donne la vie, et l'eau est pour ainsi dire l'instrument au moyen duquel Dieu crée. Les dons rappellent à notre souvenir celui qui donne. Ils ont la valeur qu'ils ont en raison de la relation avec celui qui donne et la présence de celui qui donne en eux. Les dons doivent être respectés. Celui qui donne est honoré en partageant le don avec tous et en le transmettant aux générations futures.

d) L'eau - élément rare et surabondant

Les eaux de la vie peuvent rapidement devenir des eaux de la mort. Les vagues, les marées et les pluies peuvent apporter la destruction au lieu de la vie. Dans les textes bibliques, l'eau est considérée à la fois comme une nécessité à la vie, mais aussi comme une menace dans un monde souffrant du péché. La sécheresse devient un symbole et une image du jugement divin (Esaïe 33,9). La raréfaction de l'eau menace la vie. Des communautés sont menacées non seulement par la désertification et la sécheresse, mais aussi par les inondations dévastatrices, l'augmentation du niveau des mers ou la pollution de l'eau en raison de systèmes sanitaires inappropriés. L'espérance eschatologique des prophètes s'exprime à travers la promesse que des rivières vont jaillir du désert (Esaïe 43,19). La rivière de vie est la vision finale de l'Apocalypse (Ap 22,1-7) et la mer menaçant la vie ne sera plus lorsqu'il y aura un ciel nouveau et une terre nouvelle (Ap 21,1).

e) Les eaux de vie

Pour la communauté chrétienne, l'eau est un symbole de renouveau, de promesse et d'espérance dans le baptême. L'eau a une profonde signification spirituelle. Dans les Ecritures, les différentes cultures sont déterminées par les rivières dont chacune tire ses moyens de subsistance. La communauté humaine est dépendante de l'eau, pas seulement physiologiquement, mais aussi socialement et culturellement. Lorsque le peuple "refuse les eaux de Siloé qui coulent doucement" (Esaïe 8,6), on nous dit qu'il a oublié la vocation divine de ces eaux. En conséquence, il a été envoyé en exil auprès de la mauvaise rivière (Ps 137). Cette corrélation entre la culture et les cours d'eau auprès desquels vivent les gens et dont ils tirent leurs moyens de subsistance fournit une base à la solidarité de l'Eglise envers les peuples autochtones et, de fait, envers tous les peuples qu'on a déplacés de leurs foyers et éloignés des eaux qui leur donnent traditionnellement la vie.

f) L'eau a besoin de la responsabilité humaine

Nous sommes appelés à utiliser le don divin de l'eau avec gratitude et dans l'intérêt commun de toutes les formes de vie sur la planète terre. Nous sommes ainsi appelés à assumer nos responsabilités en tant qu'êtres humains à prendre soin de notre prochain et de toutes les formes de vie, afin de garantir un ordre juste, dans lequel chacun a accès à l'eau, le fondement de la vie.

En d'autres termes, l'importance cruciale de l'eau à la vie et le fait que l'eau soit un don sont deux éléments permettant d'affirmer que l'eau est un droit fondamental de la personne. Tout comme le jubilé biblique déclarait que la terre appartenait, en fin de compte, à Dieu et pas à un individu particulier, l'eau devrait être un bien commun au niveau mondial, un bien social.

Considérer l'eau comme un don de Dieu et un droit de la personne implique que l'eau pure doit permettre de répondre aux besoins de tous les êtres vivants, au lieu d'être traitée comme une ressource privée pouvant être achetée et vendue.

5. Thèmes de campagne et d'action

Les convictions fondamentales exprimées ci-dessus doivent être promues à tous les niveaux de la société. Elles impliquent plusieurs choses:

a) Mettre les questions liées à l'eau à l'ordre du jour des Eglises,

en les invitant à évaluer la situation dans leur propre pays et les actions de leur gouvernement en rapport aux questions liées à l'eau, en les appelant à exprimer clairement leur position, conformément à leur base théologique et éthique et aux convictions fondamentales, et en les appelant à défendre la cause du droit à l'eau pour tous et à promouvoir des mesures publiques en vue de la protection des ressources hydriques contre la surconsommation et la pollution.

b) Soutenir les initiatives en faveur des communautés,

en se tenant aux côtés des peuples - souvent marginalisés - qui tendent à être exclus de l'approvisionnement en eau, par exemple dans les bidonvilles ou les villages ruraux reculés, et en renforçant les initiatives des communautés locales pour qu'elles obtiennent la maîtrise de la gestion de

leurs ressources en eau; en établissant un réseau entre ces "communautés d'espérance".

- c) **S'attaquer aux questions du commerce et de la privatisation,**
en coopérant avec des mouvements locaux, nationaux et internationaux qui défendent le droit fondamental de l'accès à l'eau dans les négociations sur les accords commerciaux à tous les niveaux et en participant au débat actuel sur la relation entre les secteurs public et privé. La question du contrôle transparent et efficace par les autorités publiques doit être une préoccupation permanente, qui doit être défendue auprès de la Commission du développement durable des Nations Unies, mais également aux niveaux national et régional.

- d) **Militer pour un soutien adéquat des projets liés à l'eau et pour leur financement**
concernant les objectifs de l'Aide publique au développement (APD) - soit 0,7 % du produit intérieur brut et 15 % de l'aide devant être consacrés à l'eau et à l'assainissement - et les priorités des programmes et des projets d'entraide et des agences de développement.

- e) **Participer, en s'inspirant des convictions fondamentales,**
à la Décennie internationale d'action des Nations Unies "L'eau source de vie" (2005-2015) et aux efforts visant à élaborer des instruments juridiques contraignants pour la mise en œuvre du droit à l'eau et la protection de l'eau en tant que bien public au niveau de l'ONU.

6. Engagements

Les participants au Réseau œcuménique de l'eau s'engagent à soutenir les objectifs du réseau par:

- **une participation conjointe à des cultes** et des réflexions théologiques pour mieux comprendre et vivre notre vocation à être de fidèles intendants de la création et de bons prochains les uns envers les autres
- **la promotion d'une conception éthique** de l'utilisation de l'eau et du développement humain, qui reflète l'interconnexion entre tous les éléments de la création et les liens entre les justices écologique et sociale
- **la lutte contre les pratiques irresponsables et injustes** qui mettent au premier plan le consumérisme et les profits économiques aux dépens des populations et de l'environnement
- **l'aide aux communautés**, pour leur permettre de créer et de maintenir un accès sûr et abordable à l'eau et aux installations sanitaires, au moyen d'approches conciliant développement humain et conservation environnementale
- **le partage d'histoires relatant l'espérance** et par une contribution à un échange de meilleures pratiques en partageant avec les autres les technologies, les expériences et les leçons apprises
- **l'habilitation de nos Eglises**, en édifiant des réseaux avec des experts et des ONG
- **l'établissement d'un dialogue avec les gouvernements** et les autorités, en plaidant auprès d'eux la cause de la reconnaissance et de la mise en œuvre du droit fondamental à l'eau, qui donne à chacun le droit à une eau potable, acceptable, physiquement accessible, abordable et en quantité suffisante
- **la prise de parole** lorsque l'on nie le droit à l'eau des gens ou que l'on leur en prive